

Foix, le 24 avril 2006,

à
Monsieur Jacques CHIRAC,
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : Demande de moratoire au plan de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées

Monsieur le Président,

Le lundi 13 mars 2006, Madame Nelly Ollin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a pris, dans le cadre du plan de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées françaises, la décision d'introduire cinq ours slovènes.

Une large majorité de Pyrénéens condamnent cette décision tant elle est en inadéquation avec leur mode de vie, leurs convictions profondes et leur vision de l'avenir de ce magnifique massif.

L'imminence de nouveaux lâchers ainsi que les attaques répétées et la présence incessante des ours dans nos villages mettent les populations locales dans un état d'alerte sans précédent (voir la liste des attaques d'avril 2006 ci-jointe en annexe).

Nous nous appuyons sur ces derniers éléments ainsi que sur notre travail de réflexion pour vous demander, Monsieur le Président, de mettre en place un moratoire d'une durée d'un an avant tout lâcher d'ours slovène.

Un moratoire pour quelles raisons ?

1- afin de mettre en place une concertation digne de ce nom et donner enfin la parole à toutes les personnes réellement concernées par le sujet, c'est à dire celles qui vivent au quotidien, particuliers ou professionnels, les répercussions de ces décisions.

2- afin également d'apaiser un climat social de plus en plus tendu, au regard du sentiment de mépris, de désespoir et de colère.

3- pour trouver enfin une solution à l'inquiétude et au danger que représentent les attaques et la présence des ours dans nos villages et nos montagnes.

En ce qui concerne la sécurité publique, les populations sont effrayées à l'idée qu'une mauvaise rencontre entraîne l'irréparable. Elles ne comprennent pas que les pouvoirs publics, avertis d'un tel danger depuis si longtemps, attendent un drame humain, semble-t-il, pour enfin prendre les décisions qui s'imposent. Le récent arrêté préfectoral annonçant un plan d'effarouchement confirme nos craintes par rapport au risque d'accident et met en oeuvre des moyens qui ne sont pas à la hauteur des dangers encourus.

La réintroduction, dans les Pyrénées, d'une espèce, certes protégée mais absolument pas menacée de disparition en Europe, doit-elle se faire à tout prix, malgré des risques liés à la sécurité des personnes de plus en plus évidents ? Comment la France expliquerait-elle à ses citoyens un accident tel que celui qui vient de se produire le 13 avril dernier aux États-Unis (une fillette de 6 ans tuée par un ours, sa mère et son petit frère de 2 ans très grièvement blessés – voir article de presse en annexe).

La seule capture des ours concernés par ces intrusions dans les zones habitées ne résoudrait en rien la problématique de la cohabitation, la multiplication d'ours slovènes à l'intérieur de nos petites vallées habitées et fréquentées ne pouvant qu'amplifier les phénomènes décrits ci-dessus.

Convaincus de l'incohérence du plan de réintroduction d'ours et révoltés par l'irresponsabilité de l'État qui laisse divaguer les ours autour de nos maisons et qui s'avère incapable de les contenir, nous souhaiterions nous entretenir avec vous, Monsieur le Président, et avec Madame la Ministre de l'Ecologie pour vous présenter plus en détail notre réflexion, que vous trouverez synthétisée dans le document ci-joint : Manifeste pyrénéen contre la réintroduction d'ours slovènes.

Il est le fruit d'un travail mené en partenariat par une assemblée d'habitants, de professionnels utilisateurs et spécialistes de la montagne (bergers, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs...), de professionnels du tourisme, d'élus et de représentants de communes et de collectivités locales, d'organisations syndicales...

Il est également défendu par des scientifiques, avec notamment l'appui officiel de personnalités aussi éminentes que Monsieur Yves COPPENS, paléontologue, Monsieur Jean Louis ÉTIENNE, explorateur et médecin, et Monsieur ETCHÉLÉCOU, Président du Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées.

Tous les acteurs de cette réflexion, pour la plupart chefs d'entreprise ou responsables de collectivités ayant l'habitude des engagements et des prises de décisions, possèdent le bon sens terrien propre au monde rural et défendent des positions qui, loin des clivages politiques, concernent tout simplement un territoire. Les six départements de la chaîne des Pyrénées sont impliqués, ainsi que toutes les régions autonomes du versant espagnol, de la Catalogne à la Navarre.

Dans les vallées concernées, des délibérations contre les réintroductions d'ours sont prises par une écrasante majorité des communes et des intercommunalités.

Depuis 10 ans, notre mouvement s'appuie sur une réflexion élaborée par un ensemble de professionnels et de partenaires locaux qui, de par leurs compétences et leur fonction, connaissent parfaitement le terrain, la culture, l'histoire des Pyrénées.

Cette réflexion a donné lieu à des productions de documents, des prises de paroles, des interventions, soit directement auprès des services de l'Etat, soit au travers des médias.

Nous constatons et regrettons régulièrement que les pouvoirs publics ne répondent pas aux interrogations et aux conclusions qui sont les nôtres.

Nous avons déjà demandé ce moratoire d'un an, le 12 et le 13 avril 2006 par courrier et conversation téléphonique au Ministère de l'écologie et du développement durable et à la Préfecture de l'Ariège

En espérant qu'en nous adressant à la plus haute autorité de l'État, notre message et notre demande d'entretien seront entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus élevée.

Pour l'ASPAP,

M. Claude CARRIÈRE,
co-président

M. Olivier RALU,
co-président

M. Alban SENTENAC,
co-président

PJ : Annexe 1 : liste des structures demandant le moratoire
 Annexe 2 : liste des attaques et dégâts
 Annexe 3 : article de l'accident mortel du 13 avril 2006